Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 FEVRIER 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-2

OBJET : Bilan 2020 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées.

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**73**
Ne prend pas part au vote	**0**
Représentés	**12**
Absents	**5**

Votants	**85**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**85**
Pour	**85**
Contre	**0**

Présents :
Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :
Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Monique FACCHINI représentée par Jean-Philippe BEGAT, Dorine FUMEE représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Delphine FENASSE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Delphine FENASSE, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Sylvie CHARDIN, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Caroline ADOMO, Florence CROCHETON, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Jacques J.P. MARTIN.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 2 FEVRIER 2021

OBJET: Bilan 2020 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 312- 3, L 441 et suivants, et les articles R 441-1 et suivants,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN,

VU la délibération n°19-124 du 1er octobre 2019 approuvant la création de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux du Territoire, et son règlement intérieur ;

CONSIDERANT qu'en contrepartie des garanties d'emprunt accordées aux organismes de logements sociaux, le Territoire dispose, en contrepartie, de droits de réservations appelés contingent territorial ;

CONSIDERANT que le Territoire a tenu 7 commissions de désignation préalable aux commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) organisées par les organismes de logements sociaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de rendre compte au Conseil de Territoire du bilan de l'action 2020 s'y rapportant ;

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 27 janvier 2021 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

PREND ACTE du bilan 2020 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20210202-DC2021-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021